

Paris, le 27 avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décision de la Cour d'Appel sur le dossier Amazon

« Une décision équilibrée mais complexe pour les entreprises » selon AvoSial

1^{er} syndicat des avocats d'entreprise en droit social, AvoSial prend acte de la décision rendue le 24 avril dernier par la Cour d'appel de Versailles dans le dossier Amazon. Tout en soulignant une décision plus équilibrée que celle rendue en première instance, AvoSial met en garde contre les difficultés qu'entraîne son application concrète, compte-tenu de l'urgence de la situation, de l'évolution permanente des connaissances scientifiques et des recommandations des autorités sanitaires.

La décision de la Cour d'appel, très motivée, rappelle l'obligation impérative pour les entreprises d'élaborer, sauf à engager leur responsabilité, un plan complet et national de prévention de la sécurité et de la santé des salariés et de consulter préalablement leurs représentants du personnel. Elle souligne la nécessité non seulement d'informer et de former les salariés pour une parfaite application du plan de prévention, mais aussi d'actualiser les documents uniques d'évaluation des risques par établissement, sur un fondement juridique parfois incertain.

La Cour d'appel concilie en outre dans cette décision l'obligation de préserver la santé des salariés avec la nécessité d'assurer la survie des entreprises en maintenant un minimum d'activité économique.

Cette décision illustre une nouvelle fois les difficultés extrêmes auxquelles sont confrontées les entreprises qui doivent rechercher dans l'urgence des réponses proportionnées à un risque sanitaire sur lequel les connaissances scientifiques sont parfois lacunaires et souvent contradictoires.

AvoSial insiste sur l'importance du dialogue social dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de prévention mais ce dialogue social doit être mené de bonne foi par toutes les parties, et doit exclure toute instrumentalisation de la justice.

Dans le contexte actuel de préparation des plans de reprise d'activité et de mise à jour obligatoire des documents uniques, cette décision, comme celles de Paris (Tribunal judiciaire du 9 avril - La Poste) et de Lille (Tribunal judiciaire 24 avril, - société Carrefour Hypermarchés), lesquelles n'ont pas ordonné de fermeture ou de limitation d'activité, constituent un guide précieux pour l'action.

**Contact presse : Cécile de Bentzmann
Agence Droit Devant
Tel.: 06 03 18 97 73 - bentzmann@droitdevant.fr**

A propos d'AvoSial

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble plus de 500 membres à travers la France.

AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises.

www.avosial.fr